

faire des lectures à son sujet ou à écouter d'autres personnes en parler. Si nous croyons au Parlement, comme c'est le cas pour nous tous, nous devrions être fiers d'en radiotélédiffuser les séances. Un nombre limité de Canadiens—très limité aujourd'hui—ont le privilège de suivre nos délibérations depuis les tribunes. C'est à nous qu'il appartient maintenant de permettre à toute la population de suivre nos délibérations. Quand cela se produira, les divers media pourront remplir plus efficacement leurs fonctions respectives. Ils auront encore le privilège d'interviewer les députés dans la pièce 130-S ou ailleurs. Ils pourront encore faire des commentaires. Mais les interviews et les commentaires ne viseront plus à remplacer la démocratie parlementaire à l'œuvre dans cette enceinte.

J'ai l'espoir qu'au début de la prochaine session, nous prendrons la décision de radiodiffuser et de téléviser nos délibérations et de mettre le parlement à la portée du peuple. Nous devons faire cesser la situation déplorable à laquelle a donné lieu la diffusion de l'exposé budgétaire cette année. Ce genre d'affront à la Chambre n'est absolument pas nécessaire. J'espère que chacun ici verra à ce que cela ne se reproduise jamais.

**Des voix:** Bravo!

**M. Derek Blackburn (Brant):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais préciser en guise de préface à mes observations au cours du débat sur le budget, que je m'abstiendrai de reprendre les statistiques impressionnantes que nous ont citées cet après-midi d'autres députés, statistiques qui ont trait au pays tout entier, et commencer mon bref discours en parlant tout simplement de la ville où j'habite. A mon avis, voilà qui donne en quelque sorte le ton au débat tout entier, au moins du point de vue de ceux d'entre nous qui siègent de ce côté-ci de la Chambre.

J'ai ici une coupure tirée du numéro du 5 juin de l'Expositor de Brantford dans lequel on déclare que le nombre des chômeurs ne cesse d'augmenter dans le comté de Brant. En mai, ce comté comptait 4,954 chômeurs, qui briguaient à peu près 200 emplois. Pourtant, des gens dans ma circonscription estiment encore que les chômeurs qui vivent d'assurance-chômage sont paresseux, qu'ils refusent de se grouiller pour trouver un emploi. Il s'agit d'un taux de chômage de 9 p. 100, soit près de 5,000 chômeurs inscrits aux bureaux de la main-d'œuvre, à la recherche de 200 emplois dans une ville industrielle qui a de nombreuses petites entreprises et trois ou quatre usines importantes. Je crois que la situation est analogue dans de nombreuses régions du pays car elle est tout aussi mauvaise à Brantford, dans le sud de l'Ontario, et je me demande ce qu'il en est ailleurs. Nous savons tous, bien sûr, que le chômage est considérable à l'Île du Cap-Breton, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve, dans l'Ouest de l'Ontario, dans certains coins du Québec, de l'Ouest et du Nord-Ouest.

● (1730)

La presse a rapporté que le ministre des Finances faisait face à un dilemme en s'efforçant de présenter un budget qui s'attaquerait à la fois aux problèmes de l'inflation et du chômage, aigus tous les deux. Quelques jours après l'exposé budgétaire, il était généralement admis que le ministre n'avait à peu près rien fait pour modérer l'acuité de l'un ou l'autre de ces problèmes. En fait, le budget va sans doute l'intensifier.

Aucune mesure n'est prévue au budget pour abaisser notre taux de chômage catastrophique, ni pour accroître notre productivité, bref pour relancer notre économie. Il faut que tous les membres de ce côté-ci de la Chambre ou que le plus de députés possible qui peuvent prendre la

parole pendant la courte période réservée au débat sur le budget critiquent ces lacunes.

Il faudra également critiquer le gouvernement pour le taux d'inflation prévu, car même s'il réussit à le faire baisser l'an prochain à moins de 9 p. 100, c'est encore bien trop élevé. Le ministre des Finances a félicité le gouvernement et s'est félicité lui-même en disant à la page 11 du discours du budget: «Le rythme de l'inflation s'est nettement ralenti depuis l'instauration du programme des prix et des revenus». Il ajoute: «Ce net ralentissement de la hausse des prix est des plus satisfaisants». C'est oublier que le ralentissement de l'augmentation des prix à la consommation se produit dans des secteurs qui échappent au contrôle de la Commission de lutte contre l'inflation. Par exemple, les prix des produits alimentaires ont diminué à un taux annuel de 5 à 6 p. 100, mais on prévoit qu'ils augmenteront considérablement au cours des prochains mois, particulièrement à l'automne.

La récente hausse du prix du pétrole et des produits pétroliers aura également de lourdes conséquences sur le taux d'inflation, et les prix continueront d'augmenter.

Pour ce qui est de l'inflation et du chômage, c'est tout à fait vrai, le budget laisse les choses en l'état. C'est d'autant plus déplorable qu'il était indispensable de prendre des mesures pour régler ces deux problèmes; comme l'a indiqué un journal, le ministre, et je cite: «a présenté un budget inoffensif dans l'espoir de faire patienter le malade»—c'est à dire, l'économie—«en attendant que les choses se redressent d'elles-mêmes». Or les choses ne se redresseront pas d'elles-mêmes.

J'ai déjà dit que la Commission de lutte contre l'inflation n'arrive pas à contrôler les hausses de prix. A cet égard, je me suis intéressé à la campagne de relations publiques lancée par la Commission et au cours de laquelle elle a précisé le genre de hausses qu'elle ne peut contrôler. La Commission prétend qu'elle n'est pas responsable, entre autres, du prix du tabac, de l'alcool, de l'électricité, du gaz, de l'eau, des tarifs de transport en commun, des loyers, des primes d'assurance-maladie et du prix de l'huile à chauffage. En d'autres termes, elle ne mettra pas fin aux pressions inflationnistes sur les biens et les services, qui sont une nécessité quotidienne et non pas un luxe, pour tous les Canadiens.

En ce qui a trait au chômage, nous constatons qu'en avril de cette année, le Canada connaissait son taux de chômage le plus élevé depuis juin 1961, et tout indique qu'il ne diminuera vraisemblablement pas avant la fin de l'année. La Revue économique du ministre lui-même indiquait en avril:

Pendant la récession, les entreprises ont été réticentes en général à se défaire de leur personnel. Ainsi, la réduction des effectifs n'a pas été proportionnelle à celle de la production. Le nombre moyen d'heures de travail a diminué... Le travail à temps partiel a été beaucoup plus fréquent. Aussi, durant la phase initiale de reprise de la production, les entreprises sont-elles en mesure d'accroître cette dernière sans embaucher de personnel nouveau, mais en utilisant plus intensément la main-d'œuvre existante ainsi que l'équipement de production actuellement sous-employé.

Donc, il était absolument essentiel que le ministre se concentre davantage sur le problème du chômage. A la page 19 de son exposé, le ministre laisse entrevoir que certains programmes d'emploi seront offerts. Au lieu de cela, tout ce que nous avons eu, ce fut une déclaration disant que les programmes de création d'emplois directs peuvent revêtir une grande valeur sociale et qu'ils ne visent pas simplement à faire travailler les gens, mais aucune proposition ferme n'a été avancée. Le gouvernement a même laissé tomber Perspectives-Jeunesse cette